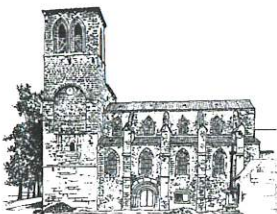


MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20250610-20250610002-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
02/06/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, Mme LEGRIX Nathalie, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

M. BOUCHICHE Laurent donne pouvoir à M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOUCHICHE Laurent, M. FAURE Francis

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MONTI Christian

Numéro interne de l'acte : 2025-06-10-002

Objet : Demande de location d'une partie de terrain communal à Fourgat

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un courrier de demande de location ou de vente d'une partie de communal au droit d'une habitation cadastrée ZK 90 à Fourgat avait été adressée en mairie en novembre 2023.

Ce courrier avait été mis à l'ordre du jour du Conseil suivant sans décision précise mise à part le fait que le Conseil Municipal refusait à l'unanimité la vente de cette partie du communal. A ce jour, la demande de location reste sans réponse.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- d'accorder cette location à titre précaire et révocable au droit de sa maison pour poser un abri facilement démontable. Une visite sur place pour définir la superficie sera organisé avant d'établir le contrat de location.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MANGLIEU

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

